

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Thiron Gardais, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 19 février 2026

Secrétaire de séance : M. Bruno JEROME

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, , Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, , M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. FOUCAULT François, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. HENRY Jacques, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. JEROME Bruno
M. LAFOY Michel donne pouvoir à M. FOUCAULT François
Mme COUTEL Stéphanie donne pouvoir à M. PILFERT Jean-Louis,
M. BIZARD Michel donne pouvoir à M. VALLEE Dominique
M. BOIS Serge donne pouvoir à Mme GUERIN Colette

Etaient excusés :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOJNI Marc, M. RUEL Yves, M. MONNIER David

Assistaient également : Mme GARNIER Françoise, Mme JEULIN Charlène, Mme ADDIS Aurélie, Mme ADAM Yvette, M. PLOT Cyrille (Thiron Gardais), M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA), Mme NGUYEN TAN KIM Gwénaëlle (Responsable eau et assainissement)

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026
- Eau et Assainissement
 - Tarification 2026
 - Interconnexion : Maîtrise d'œuvre Tranche 5
 - Avenant au marché de réparation des fuites
 - Convention de vente d'eau avec la Commune d'Arcisses
- Attribution des marchés de construction du gymnase
- Demandes de subventions pour la construction du gymnase
- Attribution de la DSP Enfance Jeunesse
- Tarification des Produits de la Régie Terres de Perche
- Finances :
 - Vote des CA et CG 2025
 - Affectations de résultats 2025
 - Subventions aux budgets annexes
 - Vote des taux de fiscalité et produit GEMAPI
 - Vote des BP 2026
 - DM n°1 du « Budget Eau »
- Dossiers Perche Ambition
- Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Bruno JEROME est nommé secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026

Le Conseil approuve de compte rendu de la dernière séance.

3. Eau et Assainissement

31. Tarification de l'eau et de l'assainissement 2026

Délibération n°27-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Suite à l'approbation des BP 2026 de l'eau et de l'assainissement, de l'avenant aux contrats de DSP, et aux échanges menés avec les référents « eau » des communes en DSP et en régie, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs d'eau et d'assainissement pour l'année 2026 selon le tableau suivant :

			Décomposition du prix de l'eau € HT - Lot 1 DSP	
			Exploitant	collectivité
Manou				
EAU	abonnement			15
	€/m3 < 80 m3			0,53
	€/m3 > 80 m3			0,53
Ass	abonnement	55		0
	€/m3	2,77		0
Vaupillon				
EAU	abonnement			15
	€/m3 < 80 m3			0,17
Fontaine Simon				
EAU	abonnement	35		15
	€/m3 < 80 m3	1,69		0,33
	€/m3 > 80 m3	1,69		0,33
Ass	abonnement	25,8		15
	€/m3	1,78		0,08
Meaucé				
EAU	abonnement			11,6
	€/m3 < 80 m3			0
	€/m3 > 80 m3			0
Ass	abonnement			16
	€/m3 < 80 m3			0,27
	€/m3 > 80 m3			0,27
SIVOM				
EAU	abonnement			15
	€/m3 < 80 m3			0,17
	€/m3 > 80 m3			0,17
Ass	abonnement			0
	€/m3 < 80 m3			0
	€/m3 > 80 m3			0
La Loupe				
EAU	abonnement			20
	€/m3 < 80 m3			0,6
	€/m3 > 80 m3			0,6
Ass	abonnement			15
	€/m3			0,6
			Décomposition du prix de l'eau € HT - lot 2 DSP	
			collectivité	
La Croix du Perche				
EAU	abonnement			15
	€/m3 < 80 m3			0,65
	€/m3 > 80 m3			0,65
Saint Eliph				
EAU	abonnement			15
	€/m3 < 80 m3			0,53
	€/m3 > 80 m3			0,53
Ass	abonnement			13,4
	€/m3 < 80 m3			0,38
	€/m3 > 80 m3			0,38
Saint Victor de Buthon				
EAU	abonnement			15
	€/m3 < 80 m3			0,73
	€/m3 > 80 m3			0,73
Ass	abonnement			14,6
	€/m3 < 80 m3			0,13
	€/m3 > 80 m3			0,13
Thiron-Gardais				
EAU	abonnement			15
	€/m3 < 80 m3			0,52
	€/m3 > 80 m3			0,52
Ass	abonnement			15
	€/m3 < 80 m3			2,29
	€/m3 > 80 m3			2,29
Chassant				
EAU	abonnement			15
	€/m3 < 80 m3			0,01
	€/m3 > 80 m3			0,01
Ass	abonnement			14
	€/m3 < 80 m3			0,3
	€/m3 > 80 m3			0,3
SIEMM/montlandon				
EAU	abonnement			15
	€/m3 < 80 m3			0,43
	€/m3 > 80 m3			0,43
Ass	abonnement			14,3
	€/m3 < 80 m3			0,16
	€/m3 > 80 m3			0,16
			Décomposition du prix de l'eau Régie Intercommunale	
Les Corvées-les-Yys				
EAU	abonnement			38
	€/m3			1,55
Happonnvillers				
EAU	abonnement			150
	€/m3			1,8
Nonvillers Grandhoux				
EAU	abonnement			80
	€/m3			2,08
Marolles les buls				
EAU	abonnement			87
	€/m3			1,33
Saintigny				
EAU	abonnement			59
	€/m3			1,38
Ass	abonnement			20
	€/m3			2
Champrond-en-Gatines				
EAU	abonnement			35
	€/m3			1,65
Ass	abonnement			82
	€/m3			1,4
Combres				
EAU	abonnement			115
	€/m3			1,32
Ass	abonnement			80
	€/m3			1,8
Frazé				
Ass	abonnement			72
	€/m3			1,45

32. Tarification des prestations complémentaires liées au service de l'eau et de l'assainissement 2026 pour les communes en convention avec ELI ou en régie

Délibération n°28-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les tarifs des prestations complémentaires pour l'année 2026 conformément aux tableaux ci-dessous et autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Tarifs ELI

NATURE DE LA PRESTATION	Prix unitaire € HT
	01/04/2026
Contrôle d'un ouvrage	
Contrôle d'un branchement à l'assainissement collectif sur demande d'un usager ou d'un tiers (cession immobilière)	163
Contrôle d'un branchement à l'assainissement collectif supplémentaire dans le cadre d'un immeuble	79
Frais de contre visite du contrôle de branchement	79

Tarifs Régie Assainissement

NATURE DE LA PRESTATION	Prix unitaire € HT
	01/01/2026
Accès au service et résiliation	
Frais d'accès au service	50
Frais d'arrêt de compte	50
Interventions à domicile	
Forfait de déplacement d'un agent à la demande d'un usager (en dehors de la relève, ouverture et fermeture branchement, remplacement joints et robinet avant compteur)	45
Devis pour travaux de branchement neuf	Gratuit
Contrôle d'un ouvrage	
Contrôle de branchement à l'assainissement collectif sur demande d'un usager ou d'un tiers (cession immobilière)	150
Contrôle de branchement suite à la réalisation de travaux neufs ou de réhabilitation de branchements	150
Frais de contre visite du contrôle de branchement	85
Pénalités liées à des infractions	
Pénalité forfaitaire pour refus de laisser l'exploitant accéder aux installations intérieures pour contrôle de conformité	90
Pénalité pour absence de l'occupant malgré la confirmation du rendez-vous	90

Tarifs Régie Eau

NATURE DE LA PRESTATION	Prix unitaire € HT
	01/01/2026
Accès au service et résiliation	
Frais d'accès au service	50
Frais d'arrêt de compte	50
Interventions à domicile	
Forfait de déplacement d'un agent à la demande d'un usager (en dehors de la relève, ouverture et fermeture branchement, remplacement joints et robinet avant compteur)	45
Devis pour travaux de branchement neuf	Gratuit
Autres Frais	
Pénalité pour refus d'accès d'un occupant pour réalisation de la relève des compteurs	90
Pénalité pour absence de l'occupant malgré la confirmation du rendez-vous	90
Remplacement de compteur de 15 à 20 mm en cas de faute du client (notamment absence de protection en cas de gel, détérioration, déplacement, disparition, vol de compteur)	250
Remplacement de compteur de 30 à 40 mm en cas de faute du client (notamment absence de protection en cas de gel, détérioration, déplacement, disparition, vol de compteur)	550
Amende forfaitaire pour Prise d'eau frauduleuse (vol d'eau)	1500
Amende forfaitaire pour manœuvre de robinets/vannes sur le réseau, non autorisées	650

33. Tarification des prestations complémentaires liées au service de l'eau et de l'assainissement 2026 pour les communes en affermage avec SUEZ

Délibération n°29-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les tarifs des prestations complémentaires pour l'année 2026 conformément aux tableaux ci-dessous et autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Tarifs des prestations complémentaires en annexe du règlement de service de l'assainissement collectif	
NATURE DE LA PRESTATION	Prix unitaire € HT recommandés 01/01/2026
Accès au service et résiliation	
Frais d'accès au service	55
Frais d'arrêt de compte	40
Interventions à domicile	
Forfait de déplacement d'un agent au domicile du client pour toute intervention (obturation, ouverture, tout autre déplacement facturable)	80
Contrôle d'un ouvrage	
Diagnostic contrôle initial	195
Contrôle périodique assainissement collectif	195
Contrôle de conformité assainissement collectif dans le cadre d'une vente	195
Assainissement collectif contre-visite comprenant le PV de visite	145
Contrôle de raccordement branchement assainissement sur branchement neuf	175
Autres services clientèle	
Duplicata de facture	9
Facture complémentaire à la date choisie par le client	12
Frais d'heure supplémentaire pour toute prestation (hors jour férié)	70
Frais d'heure supplémentaire pour toute prestation (jour férié)	105
Services complémentaires pour les abonnés multi-compteurs	
Paramétrage spécifique de compte client (tarif par point de livraison)	5
Prestation forfaitaire ponctuelle d'aide à la gestion du compte	Sur devis
Pénalités liées au recouvrement des créances	
Pénalité pour retard de paiement facturée à compter de la date de la première relance	Gratuit
Pénalité pour retard de paiement facturée à compter de la date de la deuxième relance (mise en demeure)	35
Majoration assainissement	25%
Indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement pour un client professionnel & collectivité applicable à compter du 1er jour de retard de paiement (1)	40
Intérêts moratoires facturés à un client particulier	12,21% pour les personnes physiques 8,71% pour les autres
Intérêts moratoires facturés à une collectivité, administration ou commune	0,100
Intérêts moratoires facturés à un client professionnel	0,140
Pénalité pour rejet du moyen de paiement du client	3
Pénalités liées à des infractions au règlement de service	
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de rendez-vous	55
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de rendez-vous en dehors des heures ouvrées	70
Pénalité (2) forfaitaire pour refus de laisser l'exploitant accéder aux installations intérieures pour contrôle de conformité contractuel (applicable pour chaque refus d'accès)	90
Pénalité (2) journalière pour absence de mise en conformité par le client de ses installations privées, à l'expiration du délai de mise en conformité imparti par l'exploitant	18

Accès au service et résiliation	
Frais d'accès au service	55
Frais d'accès au service avec déplacement	105
Frais d'arrêt de compte	40
Frais d'arrêt de compte avec déplacement	90
Interventions à domicile	
Forfait de déplacement d'un agent au domicile du client pour toute intervention (relève, ouverture, fermeture, recouvrement, encaissement, etc.)	90
Devis pour travaux de branchement neuf	Gratuit
<i>Etalonnage d'un compteur de diamètre 10 à 40 mm sur un banc étalonné conforme (comprenant déplacement, dépose, et pose d'un compteur de remplacement)</i>	
Pour un compteur de diamètre 15 mm	500
Pour un compteur de diamètre 20 mm	525
Pour un compteur de diamètre 30 mm	630
Pour un compteur de diamètre 40 mm	710
Pour un compteur de diamètre > 40 mm	Sur devis
Contrôle d'un ouvrage de prélèvement, puits ou forage	
Diagnostic avec compte rendu de visite	230
Contre-visite comprenant le procès-verbal de visite	155
Qualité eau et pression	
Analyse d'eau effectuée à la demande du client	Sur devis
Mesure de pression effectuée à la demande du client	Sur devis
Autres services clientèle	
Duplicata de facture	9
Facture complémentaire à la date choisie par le client	12
Frais d'heure supplémentaire pour toute prestation (hors jour férié)	70
Frais d'heure supplémentaire pour toute prestation (jour férié)	105
Services complémentaires pour les abonnés multi-compteurs	
Paramétrage spécifique de compte client (tarif par compteur)	5
Service de suivi et d'aide à la maîtrise des consommations d'eau	Sur devis
Prestation forfaitaire ponctuelle d'aide à la gestion du compte	Sur devis
Pénalités liées au recouvrement des créances	
Pénalité pour retard de paiement facturée à compter de la date de la première relance	Gratuit
Pénalité pour retard de paiement facturée à compter de la date de la deuxième relance (mise en demeure)	35
Indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement pour un client professionnel & collectivité applicable à compter du 1er jour de retard de paiement (1)	40
Intérêts moratoires facturés à un client particulier	12,21% pour les personnes physiques 8,75% pour les autres
Intérêts moratoires facturés à une collectivité, administration ou commune	10,90%
Intérêts moratoires facturés à un client professionnel	0,149
Pénalité pour rejet du moyen de paiement du client	3
Pénalités liées à des infractions au règlement de service	
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de rendez-vous	55
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de rendez-vous en dehors des heures ouvrées	70
Pénalité forfaitaire pour défaut d'accès au compteur (applicable pour chaque refus d'accès)	90
Pénalité pour rupture de scellés ou intervention illicite sur le système de comptage ou sur le branchement	155
Pénalité (2) pour utilisation de l'eau à d'autres fins que celles prévues au contrat d'abonnement souscrit	300
Pénalité (2) journalière pour non mise en conformité par le client de ses installations privées, à l'expiration du délai de mise en conformité imparti par l'Exploitant	18

NATURE DE LA PRESTATION	Prix unitaire € HT recommandés 01/01/2026
Pénalité (2) forfaitaire pour vol d'eau sur un compteur de diamètre 15 mm	300
Pénalité (2) forfaitaire pour vol d'eau sur un compteur de diamètre > 15 mm	600
Remplacement de compteur de 15 mm en cas de faute du client (notamment absence de protection en cas de gel, détérioration, déplacement, disparition, vol de compteur)	180
Remplacement de compteur de 20 mm en cas de faute du client (notamment absence de protection en cas de gel, détérioration, déplacement, disparition, vol de compteur)	215
Remplacement de compteur de 30 mm en cas de faute du client (notamment absence de protection en cas de gel, détérioration, déplacement, disparition, vol de compteur)	305
Remplacement de compteur de 40 mm en cas de faute du client (notamment absence de protection en cas de gel, détérioration, déplacement, disparition, vol de compteur)	505
Remplacement de compteur de > 40 mm en cas de faute du client (notamment absence de protection en cas de gel, détérioration, déplacement, disparition, vol de compteur)	305

34. Interconnexion : Maîtrise d'œuvre Tranche 5

Lors de sa séance du 15 octobre 2025, le Conseil avait décidé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'interconnexion - tranches 5 et 6, à l'entreprise VERDI pour un montant total de 73 700 € (Tranche ferme + Tranche optionnelle), selon un programme de travaux établi à 780 000 € HT en tranche ferme (T5) et 1 700 000 € HT en tranche optionnelle (T6).

Suite à cette décision, plusieurs éléments d'ordre technique (incertitude sur la nécessité de reprise de la modélisation) et financier (coût des travaux Tranche ferme fortement sous-estimé), le marché n'a pas été signé et la procédure a fait l'objet d'une déclaration sans suite.

Une consultation a été relancée pour permettre la conception rapide de la tranche n°5 ainsi redimensionnée dans l'optique de pouvoir solliciter les financeurs avant l'été 2026.

Les offres reçues ne permettent pas au Conseil d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre pour la tranche n°5 d'interconnexion. Les délégations attribuées au Président, en raison du montant des travaux, lui permettent d'attribuer le marché. En raison des délais réduits des demandes de subventions, le Président attribuera le marché après de nouvelles négociations.

35. Avenant au marché de réparation des fuites

Délibération n°30-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Lors de sa séance du 9 décembre 2025, le Conseil avait approuvé l'attribution du marché multi-attributaires de réparation des fuites de la Régie aux entreprises Charles Travaux, Eiffage et Fillette pour une durée de 12 mois reconductible annuellement 3 fois.

Il est proposé au Conseil d'ajouter un prix unitaire au marché, par avenant, suite à la réunion de lancement effectuée avec les 3 entreprises.

Le prix unitaire pour la recherche de fuite est forfaitisé pour un terrassement maximum de 3 m3.

Il s'avère nécessaire de créer un prix unitaire pour les m3 supplémentaires. Ce cas peut survenir lorsque la fuite est difficile à détecter.

Le nouveau prix unitaire proposé est : 18.2 « Prix au m3 de terrassement supplémentaire ». Le montant est fixé à : 110 €HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la passation de cet avenant dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

36. Convention de vente d'eau avec la Commune d'Arcisses

Délibération n°31-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Pour rappel, la Commune d'Arcisses a été mise en demeure d'abandonner sa ressource en eau de Coudreceau pour raisons sanitaires. L'achèvement de la tranche d'interconnexion n°3 vers Marolles les Buis permet dorénavant d'assurer une alimentation quantitativement et qualitativement sécurisée de Coudreceau par le biais d'une vente d'eau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention pour la vente d'eau potable en gros avec la Commune d'Arcisses qui fixe le prix du m³ à 1€ HT conformément au projet joint en annexe, et d'autoriser le Président à procéder à sa signature et à toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

4. Attribution des marchés de construction du gymnase multisports à La Loupe

Délibération n°32-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

L'ensemble des travaux est décomposé en 14 corps d'états (lots), selon la numérotation et désignation suivantes :

- Lot N°01 - VRD - ESPACES VERTS
- Lot N°02 - FONDATIONS GROS-OEUVRE
- Lot N°03 - CHARPENTE BOIS
- Lot N°04 - COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE
- Lot N°05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
- Lot N°06 - MENUISERIES INTERIEURES
- Lot N°07 - CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS
- Lot N°08 - CARRELAGE - FAIENCE
- Lot N°09 - REVETEMENTS DE SOLS SPORTIF
- Lot N°10 - PEINTURE
- Lot N°11 - EQUIPEMENTS SPORTIFS
- Lot N°12 - CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE
- Lot N°13 - ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES
- Lot N°14 – GEOTHERMIE

Une consultation a été lancée le 24 novembre 2025 avec comme date limite de réception des offres le 08 janvier 2026. Publicité réalisée sur un journal d'annonces légales et sur le profil acheteur de la collectivité.

À la suite de l'ouverture des plis en commission MAPA du 08 janvier 2026, l'analyse des candidatures et des offres a été menée par le maître d'œuvre de l'opération, l'Agence Diagonal, et les bureaux d'études suivants : MEMILA, DELAGE ET COULIOU, TELOSIA.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté lors de la commission MAPA du 27 janvier 2026. La commission a proposé le lancement d'une phase de négociation avec l'ensemble des entreprises.

Le rapport d'analyse des offres après négociation a été présenté en commission MAPA le 02 mars 2026. Les membres de la commission proposent de valider le classement des offres établi par le maître d'œuvre et d'attribuer le marché selon le détail ci-dessous :

Travaux	Entreprises	Montant € HT
Lot 01 - VRD Espaces verts	PIGEON TP	99 913,44 €
Lot 02 - Fondations Gros œuvre	DIAS CONSTRUCTION	459 057,00 €
Lot 03 - Charpente bois	NGE	365 000,00 €
Lot 04 - Couverture étanchéité bardage	SAMARTES	475 315,19 €
Lot 05 - Menuiserie extérieure - serrurerie	CHARTRES MIROITERIE	51 083,00 €
Lot 06 - Menuiserie intérieure	LMC	29 500,00 €
Lot 07 - Cloisons - faux plafonds	BEZAULT	66 419,00 €
Lot 08 - Carrelage - faïence	REVNOR	21 111,00 €
Lot 09 - Revêtement de sols sportifs	REVNOR	73 550,00 €
Lot 10 - Peinture	BECHE	19 000,00 €
Lot 11 - Equipements sportifs	NOUANSPTS	62 631,18 €
Lot 12 - Chauffage ventilation plomberie	LGC	182 850,00 €
Lot 13 - Electricité	SCE	85 000,00 €
Lot 14 - Géothermie - Sondes	GTR	46 645,00 €
PSE - Mur d'escalade	NOUANSPTS	27 569,05 €
TOTAL		2 064 643,86 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver l'attribution de ces marchés de travaux aux entreprises listées ci-dessus et selon le montant indiqué.**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision**

5. Demandes de subventions pour la construction du gymnase

Délibération n°33-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

A l'issue du résultat de la consultation d'entreprises, le plan de financement s'établit ainsi :

		Dont Bâtiment hors géothermie	Dont Etude AVP Géothermie	Dont travaux géothermie et local technique
DEPENSES TOTALES				
Travaux	2 064 643,86 €	1 888 018,22 €		176 625,63 €
Aléas et révisions de prix	61 931,21 €	61 931,21 €		0,00 €
Prestations intellectuelles	185 590,00 €	151 077,32 €	8 100,00 €	26 412,68 €
Frais divers	33 950,32 €	33 950,32 €		
TOTAL	2 346 115,39 €	2 134 977,07 €	8 100,00 €	203 038,31 €
RECETTES		Dont Bâtiment hors géothermie	Dont Etude AVP Géothermie	Dont travaux géothermie et local technique
Financiers	TOTAL	Sous total	Sous Total	Sous Total
Etat DETR	150 000,00 €	150 000,00 €		
Région CRST	375 000,00 €	375 000,00 €		
Département Bourg Centre	600 000,00 €	600 000,00 €		
Ademe	25 260,00 €		4 860,00 €	20 400,00 €

FEDER 60 % de 217 250,99 € éligibles (203 038,31€ + forfait de 7% pour les coûts indirects)	130 350,59 €			130 350,59 €
Autofinancement (Fonds propres)	465 504,80 €	409 977,08 €	3 240,00 €	52 287,72 €
Autofinancement (Emprunt)	600 000,00 €	600 000,00 €		
Total	2 346 115,39 €	2 134 977,08 €	8 100,00 €	203 038,31 €
TOTAL Général HT				2 346 115,39 €
TOTAL Général TTC				2 815 338,47 €

Total des subventions attendues (hors DSIL en attente) : 1 280 610,59 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce plan de financement et d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires pour l'établissement des demandes de subvention au titre :

- *De l'Union Européenne – FEDER, pour un montant de 130 350.59 €*
- *De l'Ademe, pour un montant de 20 400 €*
- ➔ *Pour le volet géothermie*

- *De la Région Centre Val de Loire – CRST, pour un montant de 375 000 €*
- *Du Département d'Eure et Loir – Bourg Centre, pour un montant de 600 000 €*
- ➔ *Pour le bâtiment et ses équipements hors géothermie*

6. Attribution de la DSP Enfance Jeunesse

Délibération n°34-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,

Vu les articles L 3120-1 et suivants et R 3120-1 du code de la commande publique.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 107-25 en date du 15 octobre 2025 relative à la décision sur le principe du recours à la concession (délégation de service public) pour les services publics Enfance-Jeunesse et autorisant son Président à lancer la procédure de consultation pour la passation de ce contrat de concession et à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération,

Vu la publicité concernant cette procédure parue le 7 novembre 2025,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public du 9 décembre 2025, portant admission des candidatures et ouverture des offres,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public du 10 février 2026 et le rapport de ladite commission portant analyse des offres en vue de l'attribution des contrats,

Vu le rapport établi par l'exécutif sur les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat de concession (délégation de service public),

Vu les projets de contrat de concession (délégation de service public),

Considérant qu'à l'issue des négociations et au vu de l'analyse conduite au regard des critères de jugement des offres, il apparaît que les offres proposées par ELAN pour les lots 1 et 2 répondent aux objectifs de la Communauté de Commune Terres de Perche, et est, ainsi, à même de les remplir,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Article 1 : Attribue les contrats de concession (délégation de service public) des services Enfance-Jeunesse à ELAN pour les 2 lots;

Article 2 : Approuve les projets de contrat de concession (délégation de service public) joints à la présente délibération ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer lesdits contrats et ses annexes ainsi que tous les actes y afférents, et à faire exécuter tous les actes en découlant

7. Tarification des Produits de la Régie Terres de Perche

Délibération n°35-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Dans le cadre de la préparation de la saison 2026, il est proposé au Conseil l'approbation des tarifs des prestations et produits bar/boutique proposés par la Régie.

Parmi les nouveautés 2026, figurent des produits à l'effigie de l'Ordre de Tiron, des bières euréliennes, la vente de crêpes et de pâtisseries, des affiches et cartes du Perche.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la fixation des tarifs proposés dans les documents annexes et d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

8. Finances

81 Approbation des comptes administratifs 2025

Délibération n°36-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « Général » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 449 300,86	2 022 566,16
Restes à réaliser dépenses		2 000 116,95
Recettes	8 892 457,65	1 488 942,54
Restes à réaliser recettes		1 965 364,99
Excédent ou Déficit	1 443 156,79	-568 375,58

Délibération n°37-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « Bâtiments d'activités » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	117 322,71	382 474,73
Restes à réaliser dépenses		178 051,89
Recettes	434 510,96	248 311,15
Restes à réaliser recettes		105 000,00
Excédent ou Déficit	317 188,25	-207 215,47

Délibération n°38-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « Pôle tertiaire » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	122 466,11	218 106,95
Restes à réaliser dépenses		1 502,00
Recettes	148 014,94	205 515,87
Restes à réaliser recettes		0 00
Excédent ou Déficit	25 548,83	-14 093,08

Délibération n°39-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « Maison de Santé Pluridisciplinaire » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	102 770,20	87 846,55
Restes à réaliser dépenses		632,00
Recettes	141 141,62	66 683,87
Restes à réaliser recettes		1 174,72
Excédent ou Déficit	38 371,42	-20 619,96

Délibération n°40-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 33 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « ZA La Loupe » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	793 254,01	859 231,50
Restes à réaliser dépenses		0,00
Recettes	867 385,34	290 906,09
Restes à réaliser recettes		0,00
Excédent ou Déficit	74 131,33	-568 325,41

Délibération n°41-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « ZA Champrond en Gâtine » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	260 005,40	518 710,90
Restes à réaliser dépenses		0,00
Recettes	519 028,07	259 688,23
Restes à réaliser recettes		0,00
Excédent ou Déficit	259 022,67	- 259 022,67

Délibération n°42-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «ZA Thiron Gardais » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	464 506,14	451 518,68
Restes à réaliser dépenses		0,00
Recettes	661 305,36	451 518,68
Restes à réaliser recettes		0,00
Excédent ou Déficit	196 799,22	0,00

Délibération n°43-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « SPANC » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	115 241,15	21 281,98
Restes à réaliser dépenses		8 404,24
Recettes	316 293,43	22 997,10
Restes à réaliser recettes		0,00
Excédent ou Déficit	201 052,28	1 715,12

Délibération n°44-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «Eau potable » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	227 272,29	2 539 958,81
Restes à réaliser dépenses		96 379,43
Recettes	266 537,03	1 830 573,72
Restes à réaliser recettes		705 209,88
Excédent ou Déficit	39 264,74	-100 554,64

Délibération n°45-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « Transports Scolaires » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	392 513,57	66 772,68
Restes à réaliser dépenses		0,00
Recettes	435 763,89	27 704,80
Restes à réaliser recettes		52 000,00
Excédent ou Déficit	43 250,32	12 932,12

Délibération n°46-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « Régie des Produits Terres de Perche » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	155 663,57	26 797,50
Restes à réaliser dépenses		82 035,00
Recettes	121 066,30	51 088,02
Restes à réaliser recettes		73 967,27
Excédent ou Déficit	-34 597,27	16 222,79

Délibération n°47-26 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,
Vote à l'unanimité le compte administratif « Transports à la personne - Mobilité » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	15 902,05	0,00
Restes à réaliser dépenses		25 000,00
Recettes	19 086,00	40 000,00
Restes à réaliser recettes		0,00
Excédent ou Déficit	3 183,95	15 000,00

82. Approbation des comptes de gestion

Délibération n°48-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L.2343-1 à D.2342-10 ; Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le receveur et que les comptes de gestion de ce dernier sont conformes aux 12 comptes administratifs énumérés ci-dessus.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GERARD Eric,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'année 2025 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les 12 Comptes administratifs suivants :

- *Budget annexe : Bâtiment relais*
- *Budget annexe : Pôle tertiaire*
- *Budget annexe : Maison de Santé Pluridisciplinaire*
- *Budget annexe : ZA La Loupe*
- *Budget annexe : ZA Champrond en Gâtine*
- *Budget annexe : ZA Thiron Gardais*
- *Budget annexe : SPANC*
- *Budget annexe : Interconnexion d'eau potable*
- *Budget annexe : Transport scolaire*
- *Budget autonome : Régie des Produits Terres de Perche*
- *Budget autonome : Transport Mobilité*
- *Budget principal*

83. Approbation des affectations de résultats 2025

Délibération n°49-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante : Budget principal

Résultat de fonctionnement	1 443 156,79
Résultat d'investissement	-533 623,62
Solde des RAR	-34 751,96
Solde d'investissement RAR inclus	568 375,58
Affectation du résultat (R1068)	568 375,58
Report en section de fonctionnement n+1	874 781,21

Délibération n°50-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante : Budget « Bâtiments d'activités »

Résultat de fonctionnement	317 188,25
Résultat d'investissement	-134 163,58
Solde des RAR	-73 051,89
Solde d'investissement RAR inclus	207 215,47
Affectation du résultat (R1068)	207 215,47
Report en section de fonctionnement n+1	109 972,78

Délibération n°51-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante : Budget annexe Pôle tertiaire

Résultat de fonctionnement	25 548,83
Résultat d'investissement	-12 591,08
Solde des RAR	-1 502,00
Besoin d'investissement nouveau	-14 093,08
Affectation du résultat (R1068)	14 093,08
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)	11 455,75

Délibération n°52-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante : Budget annexe Maison de santé pluridisciplinaire

Résultat de fonctionnement	38 371,42
Résultat d'investissement	-21 162,68
Solde des RAR	542,72
Besoin d'investissement nouveau	-20 619,96
Affectation du résultat (R1068)	20 619,96
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)	17 751,46

Délibération n°53-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante : Budget annexe SPANC

Résultat de fonctionnement	201 052,28
Résultat d'investissement	1 715,12
Solde des RAR	-8 404,24
Résultat d'investissement cumulé	6 689,12
Affectation du résultat (R1068)	6 689,12
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)	194 363,16
Report en section d'investissement en n+1 (R001)	1 715,12

Délibération n°54-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante : Budget annexe Eau Potable

Résultat de fonctionnement	39 364,74
Résultat d'investissement	-709 385,09
Solde des RAR	608 830,45
Résultat d'investissement cumulé	-100 554,64
Affectation du résultat (R1068)	39 264,74
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)	0,00
Report en section d'investissement en n+1 (R001)	-709 385,09

84. Vote des taux d'imposition 2026

Délibération n°55-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

a. Foncier Bâti, Foncier non Bâti, Cotisation Foncière des Entreprises

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2026 la stabilité des taux de CFE, TFB, TFNB et TH de la manière suivante :

- CFE : 20,67 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0,72 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3,17 %
- Taxe d'Habitation : 10,19 %

b. GEMAPI

Délibération n°56-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer le produit de la taxe GEMAPI 2026 à 96 501 €.

85. Subventions aux budgets annexes (fonctionnement et investissement)

Délibération n°57-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver pour l'exercice 2026 les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes telles que présentées ci-dessous :

Subventions de fonctionnement :

- Budget annexe – Pôle tertiaire : **31 319,05 €** (35 521,57 € en 2025)
- Budget annexe - Maison de Santé : **21 157,56 €** (5 808,87 € en 2025)
- Budget annexe – Transports scolaire : **281 725,91 €** (286 110,50 € en 2025)

Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux budgets de régie autonome SPIC :

- Budget annexe – Produits Terres de Perche : subvention exceptionnelle de **34 600 €** (45 500 € en 2025) pour accompagner le démarrage d'activité du Château de La Loupe.
- Budget annexe – Transport de personnes – mobilité : subvention exceptionnelle de **6 759,05 €** (10 684,79 € en 2025) pour soutenir l'expérimentation lancée par la CdC avec le service de transport à la demande.

Subvention d'équipement :

- Budget annexe 103 – Pôle tertiaire pour les travaux de ravalement : **80 000 €** (100 000 € en 2025).

86. Vote des Budgets primitifs 2026

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver les 11 Budgets primitifs suivants :

Délibération n°58-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Général » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 138 641,41	8 702 363,93
Investissement	5 680 879,69	5 680 879,69

Délibération n°59-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Bâtiments d'activités » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	228 739,51	380 079,78
Investissement	420 819,34	420 819,34

Délibération n°60-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Pôle tertiaire » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	139 930,80	139 930,80
Investissement	200 995,74	200 995,74

Délibération n°61-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Maison de santé pluridisciplinaire » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	129 268,02	129 268,02
Investissement	91 716,87	91 716,87

Délibération n°62-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « ZA La Loupe » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 037 492,80	1 170 419,75
Investissement	1 481 717,91	1 481 717,91

Délibération n°63-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « ZA Champrond en Gâtine » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	518 710,90	518 710,90
Investissement	518 710,90	518 710,90

Délibération n°64-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « ZA Thiron Gardais » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	677 925,56	677 925,56
Investissement	451 518,68	451 518,68

Délibération n°65-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « SPANC » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	403 434,73	403 434,73
Investissement	22 649,41	22 649,41

Délibération n°66-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Transports scolaires » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	414 244,80	414 244,80
Investissement	58 936,45	79 704,80

Délibération n°67-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Produits Terres de Perche » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	159 443,12	159 443,12
Investissement	126 776,61	126 776,61

Délibération n°68-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Transports de personnes - Mobilité » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	23 050,00	23 050,00
Investissement	40 000,00	40 000,00

87. DM n°1 du Budget annexe « Eau »

Délibération n°69-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la DM n°1 du Budget annexe « Eau » conformément au document annexé.

9. Dossiers Perche Ambition

Délibération n°70-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Deux nouveaux dossiers sont présentés :

PA : Projet N°25PE36 : Arnaud CARNIS – Boulangerie pâtisserie épicerie - Chassant

Investissement matériel : vitrines réfrigérées, tour viennoiseries, tour à distance...

Projet : Matériel

- Investissement global : 23 850 € HT
- Investissement éligible : 10 000 € HT
- Subvention proposée : 3 000 €.

Avis du comité de pilotage : Favorable

PA : Projet N°26PE07 : Emilie ROUSSEAU – SARL Dynamic'électro – La Loupe

Réalisation de travaux sur la porte d'entrée au public : maçonnerie et remplacement des menuiseries.

Projet : Matériel

- Investissement global : 11 692 € HT
- Investissement éligible : 10 000 € HT
- Subvention proposée : 3 000 €.

Avis du comité de pilotage : Favorable

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'attribution de ces subventions dans le cadre du programme Perche Ambition.

10. Abbaye de Thiron-Gardais – Avenant à la Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (non inscrit à l'ordre du jour)

Délibération n°71-26 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage de cette opération détenu par la Communauté de communes, une convention d'AMO a été signée en 2023 avec VADE'MECUM pour un montant de 30 600 € HT. Elle a fait l'objet d'un premier avenant en 2025 à hauteur de 2 730 € HT compte tenu de la prolongation des délais de la tranche ferme.

Il est proposé un second avenant à cette convention d'AMO compte tenu de la prolongation des délais de la tranche optionnelle, à hauteur de 3 360 € HT.

La Commune de Thiron a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

La Commission MAPA lors de sa séance du 02/03/26 y a également émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la passation de cet avenant et d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

11. Questions diverses

Le Président rend hommage à Cornélia Obé, qui fut maire de Vaupillon et à M. Andro, qui fut maire de Montireau. Le Conseil observe une minute de silence.

Ce conseil communautaire étant le dernier du mandat, le Président remercie tous les élus pour le travail accompli ensemble et salue les conseillers communautaires qui ne brigueront pas d'autre mandat.

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h30

Vu pour être affiché le 10 mars 2026

**Le Président
Eric GERARD**



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.